



“ COIFFEUR ET CHEF D'ENTREPRISE 2 ”

2 JOURS

Horaires : 09h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Effectif maxi. : 14 personnes

N° d'agrément : 938 303 69 083

Public concerné :

CE STAGE EST DESTINE AUX PERSONNES AYANT OU SOUHAITANT AVOIR DES RESPONSABILITES DANS LE MANAGEMENT D'UN SALON DE COIFFURE.

Objectifs pédagogiques de ce stage :

REMUNERER JUSTE ET BIEN VOS COLLABORATEURS : SALAIRE ET VENTE

CRÉER LES RÈGLES : TENUE, NON-CONCURRENCE, OBJECTIFS DE PRESTATION ET VENTE, CLAUSES DU CONTRAT DE TRAVAIL

ETRE EN REGLE AVEC LES TEXTES

MANAGER VOS COLLABORATEURS

ORGANISER DES CHALLENGES

INTÉGRER UN NOUVEAU COLLABORATEUR

CONTROLLER L'EXCELLENCE DU SERVICE GRÂCE AUX CLIENTS MYSTÈRES

RÉALISATION D'UN PLAN DE ROUTE : COMMUNICATION, FORMATIONS, VACANCES, TRAININGS

Prérequis :

2 ans minimum d'expérience dans la coiffure

Responsable des formations : Stéphane AUGER

Programme du stage : Ce stage se déroulera en 1 module de 2 jours, 14 heures soit 7h / jours.

Méthodes pédagogiques / Matériel utilisé :

PowerPoint, Vidéo Projecteurs, Paper Board. La pédagogie est basée sur la pratique des participants sous la forme de mises en situation, de jeux de rôles, d'exercices et d'entraînements.

Les moyens d'évaluations mis en œuvre et suivi

Une évaluation est effectuée à l'issue de la formation par chaque stagiaire. Nous pourrions communiquer sur demande l'évaluation complète de la session et de l'animateur.

MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA FORMATION

Une convention de formation recrutement est établie par l'organisme de formation STEPHANEAUGER.COM enregistrée sous le N° 938 303 69 083 auprès de la préfecture de la région PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR. Si vos cotisations sont à jour, vous bénéficiez de la subrogation de paiement pour les dossiers étant financés par l'AGEFOS et le POLE EMPLOI. La partie prise en charge nous est directement réglée.

Vous recevrez à la fin de la formation, une attestation de stage certifiant que vous avez suivi le programme de cette formation.

Pour chaque inscription, une partie non prise en charge vous est demandée, ainsi que pour :

- Une personne salariée : une **caution du montant du stage** ; celle-ci sera détruite lorsque nous recevons le paiement de l'AGEFOS.
- Un gérant non salarié : un chèque du montant du stage vous est demandé et sera placé un mois après la formation

Annulation :

La partie non prise en charge, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un report ou d'un remboursement.

Ce que nous encaissons est non déductible du crédit d'impôt formation.

Pour toute annulation 60 jours avant la date de début du stage, nous ne vous facturons pas la partie prise en charge.

Pour toute annulation inférieure à 60 jours avant la date de début du stage, nous vous facturons l'intégralité de la partie prise en charge.

Nous proposons une assurance annulation de 13 € par stage, à souscrire uniquement à l'inscription. Cette dernière vous permet de bénéficier en cas d'annulation :

- + de 20 jours avant le début de la formation : aucun frais,
- entre le 19^{ème} jour et le 10^{ème} jour avant le début de la formation : 50 % de la prise en charge vous seront facturés,
- - de 10 jours avant le début de la formation, 100 % de la prise en charge vous seront facturés.

Dans le cas de force majeure, l'organisme de formation se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue. Dans cette hypothèse, le montant des droits d'inscription sera intégralement remboursé.

Toute inscription à une session de formation est nécessairement accompagnée du règlement à l'ordre STEPHANEAUGER.COM, sauf dans le cas où la formation est prise en charge intégralement par un organisme paritaire.

DÉLAI D'ACCÈS :

Réserver votre formation en un clic ! www.tetedaffiche.com

TOUTES NOS FORMATIONS SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (Réfèrent Handicap : Cécile CHANARD)

STEPHANE AUGER.COM – TETE D'AFFICHE - 153 AVENUE ANDRÉ CITROEN ZI LA PALUD 83600 FREJUS - 04 94 454 438

www.tetedaffiche.com • stage@tetedaffiche.com

SAS 10 000€ • CODE APE 8559A • FR 48435843700032 • SIRET 484 358 437 000 32



“ COIFFEUR ET CHEF D'ENTREPRISE 2 ”

2 JOURS

Horaires : 09h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Effectif maxi. : 14 personnes

N° d'agrément : 938 303 69 083

PROGRAMME DU STAGE

Ce stage se déroule en un 1 module de 2 jours, 14 heures soit 7 heures /jours

JOUR 1 :

09H00 – 09H10 :

ACCUEIL, PRÉSENTATION
TEMPS DE PAUSES, RÈGLES DU JEU.

09H10 – 10H45 :

COMMENT RÉMUNÉRER SES COLLABORATEURS
REVENTE = 13^{ÈME} MOIS

10H50 – 11H00 : PAUSE

11H00 – 12H30 :

CONTRATS DE NOS COLLABORATEURS : ENJEUX,
OBJECTIFS

12H30 – 13H30 : REPAS

13H30 – 15H40 :

MANAGER VOS COLLABORATEURS : QUEL TYPES DE
CHALLENGES ?

15H40 – 15H50 : PAUSE

15H50 – 16H45 :

SUITE CHALLENGES

16H45 – 17H00 :

DEBRIEFING DE LA JOURNÉE

17H00 : FIN

JOUR 2 :

09H00 – 10h50 :

RETOUR SUR LES POINTS DE LA VEILLE.
LES RÈGLES D'INTÉGRATION D'UN NOUVEAU
COLLABORATEUR

10H50 – 11H00 : PAUSE

11H00 – 12H30 :

LE CONTRÔLE DE LA STABILITÉ PAR LE CLIENT MYSTÈRE

12H30 – 13H30 : REPAS

13H30 – 14H00 :

LES POINTS DE NON-COMPRÉHENSION

14H00 – 15H40 :

LA VISION DE NOS SALONS D'ICI 10 ANS

15H40 – 15H50 : PAUSE

15H50 – 16H45 :

AVEC OU SANS RDV ?
LE CERCLE VICIEUX DE LA NON-DÉLÉGATION
RÉALISATION D'UN PLAN DE ROUTE

16H45 – 17H00 :

DEBRIEFING DE LA JOURNÉE
VÉRIFICATION DES ATTENTES RESPECTÉES
REMERCIEMENTS ET REMISE DIPLOME.

17H00 : FIN